



Date : 2025-06-03

Destinataires : Conseil d'administration Hockey Lac St-Louis

Objet : **INTERDICTION RÉGIONALE D'AFFILIATION ENTRE LE RÉSEAU MIXTE ET LE RÉSEAU FÉMININ**

VERSION EN FRANÇAIS

Bonjour,

Depuis 2022, avec la mise en place de balises rigoureuses par la région et l'excellent travail des intervenants dans les différents pôles du programme, notre réseau féminin a progressé à un rythme non égalé par les autres régions.

Dans son désir de poursuivre l'encadrement essentiel à sa progression et d'en préserver l'intégrité, nonobstant l'article HQ.5.7.2 Provenance des joueuses, Hockey Lac St-Louis statue ce qui suit :

- Considérant que l'application de règles bien définies a fait ses preuves;
- Considérant que le programme féminin mérite d'être envisagé avec le même sérieux et respect que le programme mixte;

« Il est résolu qu'une joueuse progressant dans le réseau féminin pourra seulement être affiliée à des équipes du réseau féminin de la même manière, qu'une joueuse évoluant dans le réseau mixte pourra seulement être affiliée à des équipes du réseau mixte. »

Extrait des amendements aux règlements administratifs de Hockey Québec.

5.7.2 Provenance des joueuses

A. Une joueuse évoluant pour une équipe féminine doit être affiliée en priorité à une équipe féminine. Toutefois, il sera possible dans des situations particulières, d'affilier une joueuse d'une équipe féminine à une équipe mixte. En aucun temps, l'affiliation ne viendra nuire aux équipes féminines et la joueuse devra toujours prioriser les équipes féminines avec celle des équipes mixtes. **La région doit approuver l'affiliation des joueuses.**

Nous sommes confiants que cette directive contribue à assurer la pérennité du programme féminin sur notre territoire et démontre l'importance que nous lui accordons.

Cordialement,

Lyne Sauvé
Communications
Hockey Lac St-Louis
coord-adj@hockeylsl.ca

cc: Raymi Gélneau, dg



Date: 2025-06-03

Addressees: Board of directors

Object: REGIONAL PROHIBITION OF AFFILIATION BETWEEN THE MIXED PROGRAM AND GIRLS PROGRAM

ENGLISH VERSION

Good day,

Since 2022, with the implementation of rigorous guidelines by the region and the excellent work of stakeholders in the various poles of the program, our girls' program has progressed at a rate not matched by other regions.

In its desire to continue the supervision essential to its progress and to preserve its integrity, notwithstanding the article HQ.5.7.2 Provenance des joueuses, Hockey Lac St-Louis status as follows:

- Considering that the application of well-defined rules has proven its worth.
- Considering that the girls' program deserves to be considered with the same seriousness and respect as the mixed program.

« Be it resolved that a female player progressing in the girls' program may only be affiliated with teams of the girls' program in the same way, that a female player evolving in the mixed program may only be affiliated with teams of the mixed program. »

Excerpt of Hockey Québec Administrative rules modifications.

5.7.2 Provenance des joueuses – In French only

A. Une joueuse évoluant pour une équipe féminine doit être affiliée en priorité à une équipe féminine. Toutefois, il sera possible dans des situations particulières, d'affilier une joueuse d'une équipe féminine à une équipe mixte. En aucun temps, l'affiliation ne viendra nuire aux équipes féminines et la joueuse devra toujours prioriser les équipes féminines avec celle des équipes mixtes. **La région doit approuver l'affiliation des joueuses.**

We are confident that this directive will help ensure the sustainability of the girls' program in our territory and demonstrating the importance we attach to it.

Best regards,

Lyne Sauvé
Communications
Hockey Lac St-Louis
coord-adj@hockeylsl.ca

cc: Raymi Gélneau, dg